

Règlement de la course

1- Lieu, date et nature de la compétition

La 45^{ème} édition des Boucles Tourquennoises aura lieu le 21 octobre 2018.

- Courses scolaires : 9 h 00
- Balade des familles : 11 h 15
- 10 km à label régional : 10 h 15

Départ avenue du Général Leclerc, face à la mairie.



2- Organismes

Responsable de l'organisation :

Mme Corinne Dorny, association des Boucles Tourquennoises,
559 rue de Gand 59 200 Tourcoing
Tél : 03 20 46 09 34

Club organisateur associé : USTourcoing Athlétisme

3- Conditions et participations

Courses scolaires : enfants de 2007, 2008, 2009 scolarisés à Tourcoing
Inscription auprès des éducateurs sportifs de la ville.

Balade des familles : ouverte à tous, pas de classement, pas de certificat médical.

Le 10 km à label régional

A/ Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie cadet(te) (nés en 2002 et avant).

Catégories	Années de naissance
Cadets	01-02
Juniors	99-00
Espoirs	96-98
Séniors	79-95
Masters	78 et avant

B/ Engagement

- Engagement en ligne (uniquement pour le 10 km) à partir du site internet en cliquant sur l'onglet « Inscription » ou en tapant le lien suivant :

<https://www.njuko.net/bouclestourquennoises2018>

Possibilité de joindre le certificat ou la licence lors de l'inscription ; site sécurisé.

- Engagement papier par l'intermédiaire du bulletin d'inscription téléchargeable à partir du site internet des Boucles Tourquennoises : www.bouclestourquennoises.com

Remplir le bulletin et l'envoyer à l'adresse suivante pour le mardi 16 octobre 2018 :

UST athlétisme
Boucles Tourquennoises
559, rue de Gand
59200 Tourcoing

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'UST Athlétisme Les Boucles Tourquennoises. Possibilité de s'inscrire à la salle Léo Lagrange, rue des Anges à Tourcoing le samedi 20 octobre de 14 h 00 à 18 h 00 et le dimanche 21 octobre jusque 9 h 30.

Majoration du droit d'inscription d'1 € le jour de la course.

C/ Pièces justificatives autorisées :

Pour les licenciés FFA, licence 2018 /2019 obligatoire.

Photocopie à joindre avec le bulletin d'inscription si envoi postal ou présentation lors du retrait des dossards.

Pour les non licenciés FFA , présentation de l'une des pièces suivantes :

- licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;**
- **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou FF Triathlon** en cours de validité à la date de la manifestation;
- **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation et s'il s'agit d'un engagement par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire;
- certificat médical de non-contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition** ou **sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition rédigé en langue française daté signé avec le nom et les références du médecin (ou avec sa traduction s'il n'est pas rédigé en français) et ce même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à L'IAAF.

D/ Droits d'inscription

- Balade des familles : 2 €
- 10 km : 10 €

Sont compris dans le droit d'inscription :

- un **tee-shirt technique Bodycross** remis avec le dossard,
 - une bière ou boisson soft à l'arrivée
 - 1 €, reversé à l'association « Cœur et santé »
-
- Courses scolaires gratuites.

E/ Clôture des inscriptions

Inscription en ligne jusqu'au jeudi 18 octobre 2018 (23 h 59)

Inscription par envoi postal pour le mardi 16 octobre 2018 dernier délai.

Inscription sur place le samedi après-midi et le dimanche matin (voir rubrique « engagements »)

Le droit d'inscription sera majoré d'1 € le jour de la course.

F/ Dossards

La remise des dossards s'effectuera au complexe sportif Léo Lagrange, 17 rue des Anges 59200 Tourcoing :

- le samedi 20 octobre 2018 de 4 h 00 à 18 h 00
- le dimanche 21 octobre 2018 à partir de 8 h 00.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

G/ Vestiaires et consignes

Un vestiaire, des douches et consignes seront mis à la disposition des coureurs à la salle Léo Lagrange.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol des objets laissés aux consignes.

H/ Athlètes handisports

Les athlètes handisports et les Joëlettes sont autorisés.

I/ Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

J/ Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4- Assurances

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de la GMF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres concurrents de s'assurer individuellement.

5- Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

A/ Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

B/ Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite.

C/ Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

D/ Limites horaires

Le temps maximum alloué pour le 10 km est de 1 h 30'.

Passé ce délai, le concurrent sera considéré comme hors course, pourra continuer sous sa seule responsabilité et devra alors se conformer aux règles du code de la route.

E/ Chronométrage

Le chronométrage est assuré par une puce intégrée au dossard.

Attention à épinglez correctement le dossard comme indiqué afin de ne pas entraîner un dysfonctionnement du transducteur.

6- Classement et résultats

Les athlètes handisport font l'objet d'un classement séparé.

Un classement sera effectué par catégorie et au scratch.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée puis seront consultables :

- sur le site internet des Boucles Tourquennoises dans la semaine suivant la course ;
- sur le site de la ligue des Hauts de France.

Ils seront également envoyés au domicile des concurrents avec une édition du journal Nord Eclair.

Minimas qualificatifs aux championnats de France de 10 km :

	Juniors	Espoirs	Séniors	Masters 1	Masters 2	Masters 3	Masters 4
Femmes	46'	44'	43'	48'	51'	55'	60'
Hommes	37'	35'	34'15''	37'	40'	46'	51'

7- Récompenses

Une coupe ou trophée sera remis au premier de chaque catégorie.

Des primes* seront remises aux 10 premiers hommes et aux 5 premières femmes au scratch, ainsi qu'aux 5 premiers régionaux hommes et femmes.

Elles seront envoyées par chèque au domicile du concurrent dans un délai de 15 jours.

Des bons d'achat Sobhi seront remis aux 3 premiers Masters hommes et femmes.

Les bons d'achat seront remis le jour-même.

*Primes cumulables.

10 km	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
Scratch Homme	200	150	120	100	80	70	60	50	40	40
Scratch Femme	200	150	120	100	80					
Master Homme	Chèques cadeaux 70 50 30									
Master Femme	Chèques cadeaux 70 50 30									
Régional Homme	100	80	60	50	40					
Régional Femme	100	80	60	50	40					

8- Ravitaillements

Poste de ravitaillement à mi-parcours puis boisson et frites offertes à l'arrivée.

9- Sécurité et soins

La sécurité est assurée par la Protection civile du Nord, la Police Nationale, la Police municipale, Adenord.

Les éventuelles évacuations des blessés ou malades sont assurées par la Protection Civile ou les services publics de secours, sous décision médicale du SAMU.

Les accompagnateurs, vélos, voitures ne sont pas admis sur le parcours.

L'ensemble du parcours sera surveillé par des commissaires de course ainsi que par la Police et des bénévoles.

Le parcours sera fermé à la circulation.

10- Protection de l'environnement

Les concurrents évitent de jeter leurs déchets sur la voie publique. Des poubelles seront placées à proximité des zones de ravitaillement.

11- Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12- Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. En cas d'annulation, aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

13- Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement dans sa totalité.